



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Pierrick Le Bards

Nantes, le 11 décembre 2020

## **NOTE DE PRESENTATION**

Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction de spécimens d'espèces classées exotiques envahissantes dans le département de la Loire-Atlantique

L'Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), l'Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiaca*), la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) et certaines espèces de tortues exotiques (*Chrysemys spp.*, *Clemmys spp.*, *Graptemys spp.*, *Pseudemys spp.*, *Trachemys spp.*, et *Macrolemys temminckii*), sont des espèces non indigènes qui appartiennent à la liste des espèces exotiques envahissantes dont l'implantation, la propagation et la multiplication menacent les habitats et les espèces indigènes.

La lutte contre ces espèces classées exotiques envahissantes est obligatoire sur tout le territoire pour toute personne physique ou morale qui a la jouissance de terre conformément au code de l'environnement.

Les agents de l'OFB, organisent selon les modalités qu'ils jugeront adaptées, la formation et l'information des personnes auxiliaires susceptibles de les assister dans les opérations de destruction de ces spécimens.

## Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction de spécimens d'espèces classées exotiques envahissantes dans le département de Loire-Atlantique est mis en consultation du public.

La consultation est ouverte par voie électronique du 16 décembre 2020 au 8 janvier 2021 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne en précisant** « Destruction de spécimens d'espèces exotiques envahissantes » à l'adresse suivante :

[ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr)

- **par courrier** à l'adresse suivante :  
Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau, environnement  
Unité biodiversité,  
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.

Le projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.